

## Procès-verbal du Conseil municipal du 12 janvier 2024

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jérôme HAUTEVILLE, Jean-Claude DEBUS, Vincent REQUET, Benjamin GRENAT, Antonio MONTES

Membres excusés : Marie-France VIGNES, (donne pouvoir à Antonio MONTES), Karen ANCEY (donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS.)

### I- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023

**Vote : Accord à l'unanimité**

### II- Nomination d'un secrétaire de séance

Cyrille GALLAY est nommé secrétaire de séance.

**Vote : Accord à l'unanimité**

### III- Affaires financières

- 1- Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget : budget de l'eau et de l'assainissement

Le Budget Primitif 2024 sera soumis au vote du Conseil Municipal en avril.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour le budget de l'eau et de l'assainissement, les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Imputation comptable</b>	<b>Montant autorisé</b>
Travaux Belmont	2158-21 OP 37	<b>82 918.83 €</b>
<b>Total dépenses autorisées</b>		<b>82 918.83 €</b>

Dans le budget de l'eau et de l'assainissement 2023, les crédits ouverts pour l'investissement sont de 632 016.69 € après avoir retiré les crédits afférents au remboursement de la dette.

La commune a le droit de dépenser sur le budget de l'eau et assainissement jusqu'à 158 004.17 € (25%).

**Vote : Accord à l'unanimité**

## 2- Augmentation du point d'indice

Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'état, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation prévoit au 1<sup>er</sup> janvier 2024 une nouvelle correspondance du traitement indiciaire. Tous les fonctionnaires percevront + 5 points d'indice pour les cadres d'emplois A,B et C. (l'indice passe de 4.8 à 4.9).

## IV- Affaires générales

### 1- Point jumelage avec Oyace :

La commune d'Oyace a validé le jumelage avec La Forclaz lors d'une délibération prise le 12 décembre 2023.

L'association « Jumelage entre les communes de La Forclaz et d'Oyace » sera constituée le 13 janvier 2024.

### 2- Point bail avec les Gorges du Pont du diable

Le bail signé entre les Gorges du Pont du Diable et les communes de La Vernaz et de La Forclaz sera signé avant la fin du mois de janvier 2024.

### 3- Arrêté de préservation de l'église au titre des monuments historiques

Depuis le 6 décembre 2023, l'église de La Forclaz est inscrite en totalité au titre des monuments historique. La commission régionale du patrimoine et de l'architecture réunie le 22 juin 2023 a considéré que « l'église Saint-Pierre présente au point de vue de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation étant donné qu'elle représente un témoignage important du traitement de la restauration d'églises par Maurice Novarina qui a choisi ici la voie de l'application radicale du renouveau de l'Art sacré sur un édifice ancien et y exprime la transition liturgique autour du concile Vatican II ». Une fête sera prévue dimanche 12 mai 2024.

### 4- Information concernant le branchement de la fibre optique

Les travaux de déploiement du réseau fibre optique pour les particuliers sont toujours en cours sur La Forclaz. Les derniers éléments du maître d'ouvrage indiquent que les 1<sup>ères</sup> ouvertures commerciales du réseau commenceront au 29/02/2024 et se poursuivront jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2025. Les administrés pourront à partir de cette date, contacter un opérateur pour demander le raccordement de leur habitation. Pour suivre l'avancement de l'éligibilité à la fibre optique de la Forclaz, se connecter au site internet d'Altitude Infra Haute-Savoie à [hautesavoie-fibre.fr](http://hautesavoie-fibre.fr)

- 5- Calendrier prévisionnel des manifestations 2024 qui n'est pas exhaustif :
- Dimanche 28 janvier à 16 h : Vœux du maire
  - Samedi 24 février : Théâtre de la Fourche
  - Dimanche 24 mars : Loto APE
  - Samedi 20 avril : Théâtre de la Fourche
  - Mercredi 8 mai à 10 h 30 : Commémoration au monument aux morts
  - Dimanche 12 mai : Fête au village suite à l'arrêté de préservation de l'église au titre des monuments historiques
  - Jeudi 23 et vendredi 24 mai : Signature du jumelage à Courmayeur lors du concours Cerlogne (dans l'attente de l'organisation des 2 journées)
  - Dimanche 9 juin : Elections européennes
  - Vendredi 21 juin : Fête de la musique
  - Dimanche 30 juin : Fête patronale
  - Dimanche 14 juillet : Fête nationale
  - Dimanche 28 juillet : Tréchau'fête
  - Samedi 28 septembre : Soirée choucroute
  - Dimanche 13 octobre : Repas des aînés
  - Samedi 9 novembre : Bal du 11 novembre
  - Lundi 11 novembre : Commémoration au monument aux morts
  - Vendredi 20 décembre : Noël des enfants

6- Situation de la CCHC suite à la démission du conseil municipal de Morzine  
La démission du conseil municipal de Morzine a des conséquences pour la CCHC. Le Président de la CCHC étant maire de Morzine, de nouvelles élections à la CCHC devront avoir lieu après l'élection du conseil municipal de Morzine. Il faudra élire un nouveau Président et des nouveaux vice-présidents.

7- Quelques pistes pour l'orientation budgétaire 2024 :  
Etant donné le coût des travaux engagés en 2023, il est nécessaire de réduire les dépenses pour 2024 en attendant le reversement de la TVA par l'Etat.

Priorités concernant les travaux :

- Terminer l'enfouissement des réseaux secs à Belmont
- Terminer les travaux de sécurisation au cimetière
- Mur de soutènement au Cruet le long de la départementale
- Maison des vannes

Travaux sécuritaires :

- Pose de chicanes provisoires au chef-lieu et prévoir 2 zones d'aménagement
- Finalisation du Plan Communal de Sauvegarde

Travaux à l'étude :

- Rénovation énergétique du Panoramic : Les travaux prévus sont en stand-by suite à des problèmes réglementaires.
- Extension de la salle des fêtes et construction de la bibliothèque : L'année 2024 sera consacrée à l'étude

Divers :

- Extension de l'AFP
- Mise en place du tri sélectif au restaurant scolaire

Aménagement de la zone constructible en contre-bas de la départementale :

- Présentation de l'étude d'aménagement de la zone constructible, par le cabinet EPODE lors d'une réunion publique au printemps

Un accent mis sur la culture :

- Jumelage avec Oyace
- Projets intergénérationnels initiés par les bénévoles de la bibliothèque
- En partenariat avec la CCHC : Création d'un chemin du patrimoine
- En partenariat avec l'association de sauvegarde du patrimoine : création d'un lieu de mémoire à la Grotte du Cruet sur la période 1914-1918.
- Aménagement du site du Col du Grand Taillet : Aide en ingénierie de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21h20.

Le Maire  
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance,  
Cyrille GALLAY

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cyrille Gallay', written in a cursive style.